

Mouvement départemental 2018 Fiche descriptive de poste à profil

<p align="center">Nature du poste : Poste d'enseignant au CAMSP</p>
--

Dispositif

Les Centres d'Action médico-sociale précoce (CAMSP) ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées.

L'action du CAMSP s'inscrit dans une volonté de maintenir l'enfant dans son milieu familial, social ou scolaire.

Poste

Poste implanté dans les locaux de l'école maternelle Puits Berteau à Vierzon.

Cadre général de la fonction

Le dispositif a pour objectif :

- d'accompagner des enfants suivis par le CAMSP vers une première scolarisation
- de favoriser la séparation enfant/parent
- d'accompagner et d'associer les parents aux premiers apprentissages de leur enfant et à la première scolarisation

L'intégration dans ce dispositif se fait sur indication médicale en conclusion d'une synthèse de l'équipe pluridisciplinaire du CAMSP et en relation avec un travail avec les parents autour du projet individualisé de leur enfant.

Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école maternelle, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant.

L'enseignant est placé sous la responsabilité pédagogique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service médico-social.

Situation administrative

Nomination à titre définitif (si qualification requise).

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UE s'organisera, conformément au service des enseignants du premier degré en 24 heures hebdomadaires d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents et à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.

Qualifications requises

Enseignant spécialisé option D.

Missions

- Assurer la coordination pédagogique du dispositif.
- Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle dans laquelle est implantée le dispositif.
- Participer aux réunions statutaires de régulation de l'école maternelle.
- Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements du dispositif.
- Assurer la cohérence des projets de scolarisation.
- Participer avec l'équipe de l'Établissement Médico-social ou le service compétent, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels.

- Inscrire l'action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.
- Évaluer finement les compétences des élèves.
- Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie.
- Informer les familles de l'évolution des progrès et des résultats pédagogiques de l'enfant.
- Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille.

Connaissances et compétences mobilisables

- Disposer d'une expérience pédagogique en ASH reconnue.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels.
- Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève.
- Maîtriser les programmes du cycle 1.
- Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et à évaluer régulièrement les actions engagées.
- Être capable d'adaptation.
- Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires.

Modalités de recrutement :

Les enseignants souhaitant postuler devront impérativement s'informer des conditions particulières de fonctionnement du dispositif auprès de Monsieur l'inspecteur de l'Education nationale chargé des Adaptations scolaires et de la Scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Ils adresseront, par la voie hiérarchique, leur candidature motivée accompagnée d'un curriculum vitae, à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Cher (DPE) ; ils seront entendus par une commission.